



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 27
Nombre de représentés : 08
Nombre de votants : 35

OBJET

Affaire n°2016-122

APPROBATION
DU PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 AOUT 2016

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 29 août 2016 et affichée le 29 août 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **28 SEPT 2016**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 6 SEPTEMBRE 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi 6 septembre, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, Mme Karine Infante, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe (par M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint), M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), M. Jean-Hubert M'Simbona (par Mme Brigitte Laurestant), Mme Karine Mounien (par Mme Sonia Bitaut), Mme Catherine Gossard (par Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Bibi-Fatima Anli), M. Brandon Incana (par M. Alain Iafar), Mme Mikaëla Latra (par Mme Anne-Laure Boyer).

Arrivé (s) en cours de séance : M. Patrick Jardinot à 17h12, Mme Valérie Auber à 17h12, Mme Bibi-Fatima Anli à 17h18.

Départ (s) en cours de séance : M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint à 18h34.

Absent (s): M. Wilfrid Cerveaux, M. Hary Auber (absent excusé), Mme Firose Gador, M. Patrice Payet.

.....
.....

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 AOUT 2016**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil municipal, notamment son article 27,

Vu le rapport présenté en séance le 6 septembre 2016 relatif à l'approbation du procès-verbal du mardi 2 août 2016,

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal du Conseil municipal du mardi 2 août 2016.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



[Handwritten signature in blue ink]

Olivier HOARAU

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 2 AOUT 2016**

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



Les Conseillers Municipaux de la Ville du PORT sont priés d'assister à la séance du Conseil Municipal qui aura lieu le **mardi 2 août 2016 à 17h à la Mairie.**

En Mairie, le 25 juillet 2016



LE MAIRE

Pour le Maire
l'Adjointe déléguée

Paulette LACPATIA

ORDRE DU JOUR :

- | | |
|---|-------|
| 1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal – Séance du mardi 5 juillet 2016 | P. 01 |
| 2. Attribution de subventions complémentaires aux associations – Année 2016 | P. 12 |
| 3. Note d'information portant sur la désignation du nouvel opérateur du Théâtre Sous les Arbres | P. 13 |
| 4. Avis de la Commune relatif à l'enquête publique concernant la réalisation d'un nouvel ouvrage d'art de franchissement de la Rivière Des Galets | P. 14 |
| 5. Territoire de la Côte Ouest - Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) - Arrêt du projet - Avis de la Commune du Port | P. 18 |
| 6. Attribution de subvention au titre de l'année 2016 à la SEM GEM'PORT des Mascareignes pour l'organisation du salon « Flore et Halle » | P. 23 |
| 7. Approbation des principales caractéristiques du marché de gestion, maintenance et travaux du parc d'éclairage public et sportif | P. 33 |
| 8. Service de valorisation de l'eau traitée en sortie de station d'épuration – Projet « REUSE »
Choix du mode de gestion | P. 34 |

Questions diverses

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi 2 août, le Conseil municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint, Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Faustin Galaor, M. Jean Paul Babef, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Sabine Le Toullec, Mme Mémouna Patel, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe (par M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint), M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint (par M. Jean-Bernard Gaillac), M. Ludovic Latra (par M. Jean-Paul Babef), Mme Sonia Bitaut (par Mme Brigitte Laurestant), M. Alain Iafar (par M. Brandon Incana), Mme Karine Mounien (par M. Sergio Erapa), Mme Catherine Gossard (par Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe), Mme Dorisca Tiburce (par Mme Karine Infante), Mme Bibi-Fatima Anli (par M. Wilfrid Cerveaux), Mme Mikaëla Latra (par Mme Anne-Laure Boyer).

Arrivé (s) en cours de séance : Néant.

Départ (s) en cours de séance : Mme Cala M'Rhéhoury à 17h58.

Absent (s): M. Hary Auber, Mme Firose Gador, M. Patrice Payet.

Ouverture de la séance à 17h10

Affaire 2016-114 – Lecture M. le Maire

<p align="center">1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU MARDI 5 JUILLET 2016</p>
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil Municipal, notamment son article 27,

Vu le rapport présenté en séance le 2 août 2016 relatif à l'approbation du procès-verbal du mardi 5 juillet 2016,

Débat :

Mme Auber précise que ses propos n'ont pas été retranscrits fidèlement et qu'ils ont été synthétisés alors qu'elle souhaite que le procès verbal soit complet. Elle demande l'enregistrement de chaque Conseil municipal.

M. le Maire indique qu'il est possible de synthétiser les débats et que la Ville reste dans la légalité. Il renvoie aux réglementations du Code Général des Collectivités Territoriales qui précisent que les procès-verbaux n'ont pas de forme imposée. L'enregistrement des séances sont à sa disposition.

Après avoir délibéré et à la majorité (2 oppositions : Mme Auber, M. Jardinot),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du mardi 5 juillet 2016.

Affaire 2016-115 Lecture : Mme Bègue

2. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2015-139 du Conseil Municipal du 3 novembre 2015,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et affaires générales » et « Politique culturelle – Sportive et Petite Enfance » en date du 19 juillet 2016,

Vu le rapport présenté en séance du 2 août 2016 relatif à l'attribution des subventions complémentaires aux associations au titre de l'exercice 2016,

Débat :

M. Jardinot pose des questions relatives aux demandes formulées par les associations, au budget disponible, aux compléments apportés.

M. le Maire indique que les réponses à ces questions ont été apportées en commission du 19 juillet et qu'il s'agit d'apporter un soutien plus important, notamment aux associations sportives.

M. Faustin Galaor ne prend pas part au vote.

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution des subventions, en fonctionnement et en investissement, au titre de l'exercice 2016 aux associations et aux établissements publics selon le tableau ci-dessous :

Associations	Attribution de subvention en avril 2016 en fonctionnement	Demande nouvelle et/ou complémentaire	Attribution nouvelle et/ou complémentaire en fonctionnement	Attribution nouvelle et/ou complémentaire en investissement
Base Nautique des Mascareignes	147 700 €	125 000 €	125 000 €	
USPG SA	39 000 €	20 000 €	10 000 €	8 000 €
USPG Athlétisme	3 000 €	3 000 €	1 500 €	
Port Hand-Ball Club	1 500 €	10 000 €	5 000 €	
Village Titan centre culturel	480 000 €	14 000 €	10 000 €	
OPIAPA	30 000 €	18 000 €	18 000 €	
KOP Portoïis		5 000 €	5 000 €	
Volley Ball Club Portoïis		1 500 €	1 500 €	
Konpani Ibaou.		20 000 €	20 000 €	15 000 €

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tout document correspondant.

**3. NOTE D'INFORMATION PORTANT SUR LA DESIGNATION DU NOUVEL OPERATEUR
DU THEATRE SOUS LES ARBRES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°2016-038 en date du 5 avril 2016 relative à l'appel à projets Théâtre Sous les Arbres,
Vu l'avis favorable des commissions « Finances et affaires générales » et « Politique culturelle – Sportive et Petite Enfance » en date du 19 juillet 2016,
Vu la note d'information présentée en séance du 2 août 2016 relatif à la désignation du nouvel opérateur du Théâtre Sous les Arbres,

Débat :

Mme Auber souhaite obtenir la copie intégrale de l'analyse des offres des candidats ayant répondu à l'appel à projets.

DÉCIDE

Article unique : de prendre acte de la désignation de la Konpani Ibao comme nouvel opérateur pour le Théâtre Sous les Arbres

**4. AVIS DE LA COMMUNE RELATIF A L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LA
REALISATION D'UN NOUVEL OUVRAGE D'ART DE FRANCHISSEMENT DE LA RIVIERE
DES GALETS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.122-1 et suivants, L123-1 et suivants et L.214-1 et suivants, R122-1 et suivants, R.123-1 et suivants,
Vu le décret n°2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement,
Vu le décret n°2011-2019 du 29 décembre 2011 portant réforme des études d'impact des projets de travaux, d'ouvrage ou d'aménagement,
Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » en date du 18 juillet 2016,
Vu le rapport présenté en séance du 2 août 2016 relatif à l'enquête publique concernant la réalisation d'un nouvel ouvrage d'art de franchissement de la Rivière Des Galets,

Débat :

M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'interdire ou d'être contre la construction d'un nouveau pont. Il s'agit de pointer les conditions de réalisation des travaux compte tenu des risques sur la nappe phréatique, sur la tranquillité de la population notamment du quartier de la Petite pointe et du village de la Rivière des Galets. Il est obligatoire de prévoir des mesures compensatoires et que le projet soit revu. Autant de raisons pour lesquelles le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

Mme Auber déplore la présentation sélective du dossier.

A la majorité (6 abstentions : M. Jardinot, Mme Auber, Mme Le Toullec, M. Vassinot, Mme Patel, M. Hippolyte),

DÉCIDE

Article 1 : de prononcer un avis défavorable concernant la réalisation d'un nouvel ouvrage d'art de franchissement de la rivière des Galets conformément au regard des motifs indiqués dans le rapport ci-annexé,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer les actes correspondants.

Affaire 2016-118 Lecture : M. Robert

5. TERRITOIRE DE LA COTE OUEST - REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) - ARRET DU PROJET - AVIS DE LA COMMUNE DU PORT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 143-20 du Code de l'Urbanisme,

Vu l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » en date du 18 juillet 2016,

Vu le rapport présenté en séance du 2 août 2016 relatif à la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dont l'arrêt du projet,

Considérant la notification par courrier du 20 mai 2016, en recommandé avec avis de réception, du projet de Schéma de Cohérence Territoriale de l'Ouest (SCOT) arrêté, sollicitant l'avis de la commune du Port, en sa qualité de Personne Publique Associée,

Considérant qu'à compter de cette notification, court un délai de trois mois pour émettre un avis sur ce projet, délai au-delà duquel, cet avis est réputé favorable,

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber),

DÉCIDE

Article unique : d'émettre un avis favorable sur le projet de SCOT sous réserve de la prise en compte de l'ensemble des remarques mentionnées dans le rapport.

Affaire 2016-119 Lecture : M. Gaillac

6. ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2016 A LA SEM GEM'PORT DES MASCAREIGNES POUR L'ORGANISATION DU SALON « FLORE ET HALLE »

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de partenariat n°2012-1328 conclut entre la Ville et la Région en date du 15 février 2013,

Vu le rapport présenté en séance du 5 Avril 2016 relatif au Budget Primitif 2016 du Budget Principal de la Ville,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et affaires générales » et « Politique culturelle – Sportive et Petite Enfance » en date du 19 juillet 2016,

Vu le rapport présenté en séance du 2 août 2016 relatif à l'attribution de subvention au titre de l'année 2016 à la SEM GEM'PORT des Mascareignes pour l'organisation du salon « Flore et Halle »,

Débat :

M. Vassinot s'interroge sur ce que recouvrent les charges exceptionnelles d'un montant de 10 050 euros et voudrait connaître la nature de ces charges. Il voudrait également connaître le prix d'entrée du salon.

Mme Infante indique que l'entrée est à 2 euros.

M. Oudin précise qu'en ce qui concerne les charges exceptionnelles, il s'agit de l'intervention de M. Julien Lepers qui n'était pas prévue initialement.

M. Hippolyte précise que l'indication des charges directes réelles est préférable à l'inscription de charges exceptionnelles.

Mme Infante, Mme Boyer, Mme Lacpatia, M. Mouniata et M. Vali ne prennent pas part au vote. A la majorité (6 abstentions : M. Jardinot, Mme Auber, Mme Le Toullec, M. Vassinot, Mme Patel, M. Hippolyte),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention de 40 000 euros sur l'exercice 2016 au titre du soutien à la manifestation Flore et Halle,

Article 2 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tout acte relatif à ce dossier.

Affaire 2016-120 Lecture : M. Maillot

7. APPROBATION DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU MARCHE DE GESTION, MAINTENANCE ET TRAVAUX DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC ET SPORTIF

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 25, 67 à 68 du décret n°2016-360 en date du 25 mars 2016,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et affaires générales » et « Politique culturelle – Sportive et Petite Enfance » en date du 19 juillet 2016,

Vu le rapport présenté en séance du 2 août 2016 relatif à l'approbation des principales caractéristiques du marché de gestion, maintenance et travaux du parc d'éclairage public et sportif,

Débat :

M. Jardinot demande le nombre de sites concernés, le coût moyen d'une intervention et le nombre d'interventions annuelles.

M. Ah Kang indique que l'éclairage public concerne tout le territoire communal et l'ensemble des sites sportifs : une quinzaine environ. Le coût moyen : sur 150 000 euros dont le 1^{er} volet gestion et maintenance (prix forfaitaire), il y a un prix par point lumineux. Il précise que le parc est constitué de 4600 points et 500 projecteurs pour les plateaux sportifs. En 2015, il y a eu plus de 500 interventions.

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les principales caractéristiques du projet d'accord-cadre,

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer l'accord-cadre correspondant qui sera attribué par la commission d'appel d'offres.

Affaire 2016-121 Lecture : M. Erapa

<p>8. SERVICE DE VALORISATION DE L'EAU TRAITEE EN SORTIE DE STATION D'EPURATION – PROJET « REUSE » CHOIX DU MODE DE GESTION</p>
--

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable des commissions « Finances et affaires générales » et « Politique culturelle – Sportive et Petite Enfance » en date du 19 juillet 2016,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Consultation des Services Publics Locaux qui s'est réunie le 25 juillet 2016,

Vu le rapport présenté en séance du 2 août 2016 relatif au service de valorisation de l'eau traitée en sortie de station d'épuration concernant le choix du mode de gestion du projet « REUSE »,

A la majorité (2 abstentions : M. Jardinot et Mme Auber),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver, pour le mode de gestion du service public de valorisation des eaux traitées en sortie de station d'épuration, le choix d'une Délégation de Service Public sous la forme d'une Concession,

Article 2 : d'autoriser le Maire à mener les procédures d'appel à candidature et de négociation.

.....
L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 18 h 07.

LE MAIRE

